

PV de la réunion AP du 24 octobre 2016

Association des Parents Réunion du 24 octobre 2016 Procès-verbal

1 – Approbation du PV du 26 septembre 2016

Mise à part la date erronée de la Fancy Fair (le 18 juin 2016 au lieu du 28 mai 2016), le PV est approuvé.

2 – Activités prévues (+/- par ordre chronologique)

- **Plantation de bulbes, bruyères, plantes mellifères en novembre 2016 ?**

En attente de livraison. Il sera proposé aux enfants de les planter pendant la semaine. Des parents ayant la main verte seront contactés pour apporter leur aide (Mathieu, Priscilla, le papa d'Alice en 3ème et le papa d'Eulalie en 6ème). Les parents pourront éventuellement faire des pré-trous pour faciliter la tâche des parents. Le parterre pour la Bruyère reste encore à être déterminé. Rim propose de planter des bulbes le long du trottoir droit menant au rond-point de l'école.

- **St-Nicolas (sachets, mandarines, spéculoos)**

Constitution des sachets : le vendredi 2 décembre 2016 en soirée (Lorenza, Mireille...)

- **Marché de Noël**

Il sera organisé par les profs le vendredi 16 décembre 2016 de 15h30 à 19h00 (une année sur 2 avec Halloween). Prévoir des guirlandes en suffisance.

- **Cheese & Wine en janvier 2017**

Inès et Marjorie (maman d'Olivia) sont OK pour faire le quizz mais ça prend du temps. Mario apportera la sono.

- **Après-midi Carnaval le dimanche 19 février 2017 - soupe oignon, crêpes etc. 14h00 - 18h00**

Les enfants et les parents se déguisent, un prix sera remis au meilleur déguisement, des crêpes et une soupe à l'oignon seront proposées. Régis sera contacté pour assurer l'animation. La soirée serait animée par un karaoké (Michelle sono ?). Une idée a été proposée : organiser un cortège avec les

écoles de Rixensart-Genval avec un point de rassemblement à la place de Genval ; ce qui nécessite des organisations. A suivre...

- **Œufs de Pâques** (sachet, 9 œufs en chocolat)
- **Après-midi musical le 26 mars 2017** (Yves et Marine)

La formule acoustique est privilégiée. Prévoir un podium et ne pas l'organiser le même jour que, par exemple, le challenge natation.

- **Fancy Fair le 20 mai 2017**

Suggestions pour un DJ vivement apprécié.

- **Remise des diplômes des 6èmes fin juin 2017**

Le CEB se déroulerait du 19 au 23 juin 2017.

- **Brocante**

Il serait préférable de coupler cette activité avec une autre pour attirer du monde. Date à déterminer. Il avait été proposé de la coupler avec l'après-midi musical : une animation musicale est envisagée, avec inscriptions. Il avait également été proposé de la coupler avec une marche ADEPS mais, après renseignements pris par Géraldine, ce n'est pas possible avant 2018 (l'AP actuelle ne peut pas s'engager au nom de l'AP de 2018) et c'est assez contraignant (il faut s'assurer qu'il n'y en ait pas d'autres d'en un rayon de 20 km...).

3 – Projets à mettre en oeuvre

1. La mare pédagogique

La mare pédagogique ayant reçu un financement de la Région wallonne. Des contacts ont été pris avec le papa d'Eulalie pour le mercredi après les vacances de la Toussaint. Les 6èmes creuseront.

2. La ruche qui dit Oui

Quelques producteurs locaux viendront vendre leurs produits à l'école les vendredi après-midi. Des commandes panier bio pourront être prises sur place ou par Internet avant le mercredi suivant. Début prévu la semaine après les vacances de Toussaint.

4 – Délégués de classe et webmaster

Pour plus de visibilité sur les activités proposées par l'AP, il serait opportun de, dès à présent, faire une liste des activités en de déterminer la date. Ces activités pourraient être inscrites par les enfants dans leur journal de classe.

- P1A : à pourvoir
- P3B (Mme Isabelle) : à pourvoir. Fabienne (maman de Maxime) et Steve ? Herman se renseigne.
- Webmaster : en charge de la mise à jour du site de l'école. L'AP accueille Stephanie Cordier-Deckers (maman d'Eline)

5 – Sécurité

1. Zones de couleur dans la cours de récréation

Tracer des zones de couleurs dans la cour de récréation pour délimiter les aires de jeux. Zone jeux de ballons, zone de repos... Des bonbonnes de peinture et le matériel nécessaire sont disponibles à l'école. La société LOCAMAT peut nous fournir plus de matériel si nécessaire. Mme Saive tient l'AP au courant.

2. En mars 2016 l'AP a fait appel à un consultant externe en prévention car certains points semblait « limite » en termes de sécurité. Suite à cette visite, il a remis son rapport le 17 mars 2016. Jusqu'à présent, ses recommandations n'avaient pas été exécutées. Au nom de l'AP, Herman a envoyé un email à Mme l'échevine de l'enseignement le 10 octobre 2016. La réponse a été reçue le 21 octobre 2016. Extrait du mail et réponse ci-dessous.

L'AP s'interroge sur la sécurité des enfants dans 3 zones de la 'nouvelle' école, à savoir :

1. ZONE 1 - La hauteur de la rambarde du muret sur le palier au-dessus de l'Agora.

Bien que cette zone soit conforme à la norme d'application pour les garde-corps, cette zone pourrait être sécurisée en cassant les angles saillants de la tôle et, afin de supprimer la surface de stationnement devant le muret, un recul du côté intérieur du muret pourrait être réalisé. Cette zone de recul pourrait être obtenue par la mise en place de bacs de fleurs le long du muret. Cette mesure serait un plus par rapport à la Norme et rassurerait de nombreux parents.

Réponse : Etant donné que la hauteur du muret est réglementaire, le service Travaux pensait que l'AP prenait en charge l'achat des balconnières. Puisque ce n'est pas fait, nous le ferons à notre charge. Les plantations et leur entretien devra être assuré par l'école ou par l'AP. Etant donné que la hauteur du muret est réglementaire, le service Travaux pensait que l'AP prenait en charge l'achat des balconnières. Puisque ce n'est pas fait, nous le ferons à notre charge. Les plantations et leur entretien devra être assuré par l'école ou par l'AP.

2. ZONE 2 - La hauteur de la rambarde des escaliers.

La Norme est atteinte pour la hauteur des rampes mais une discussion est possible pour les 2 paliers intermédiaires. Il a été suggéré de mettre en place des rehausses locales pour atteindre la hauteur de 1100 mm sur les 2 paliers intermédiaires comme c'est le cas sur le palier supérieur. Par ailleurs, il conviendrait de casser les angles des différentes tôles métalliques pour ne pas constituer d'éléments pointus.

Réponse : Les pièces sont fabriquées. Elles sont actuellement en traitement peinture chez un sous-traitant. La pose sera effectuée au + tard pendant les vacances de Noël (2016) ?

3. ZONE 3 - La hauteur du muret entourant partiellement la zone extérieure de l'Agora.

Cette zone n'est pas conforme à la Norme dans la mesure où la hauteur du muret est de 900 mm alors qu'il conviendrait d'avoir une hauteur minimale de 1100 mm, compte tenu d'une hauteur de chute supérieure à 1m. Il a été noté que la mise en place de bacs de fleurs d'une hauteur minimum de 200 mm fixée par un élément métallique à un cadre aurait pour effet d'embellir l'ensemble de la zone et de répondre à la Norme. Comme mentionné plus haut, des bacs de fleurs ont été installés du côté extérieur des murets, et non pas au-dessus du muret.

Réponse : Selon les normes, la distance d'éloignement provoquée par un obstacle équivaut à un rehaussement du muret d'une longueur équivalente. Les bacs à fleurs éloignent les enfants du muret d'une distance de 20cm. Cette distance ajoutée au 90 cm de hauteur du muret permet d'atteindre la valeur réglementaire de 110cm.

4. Herman a également soulevé le point suivant concernant la sécurité routière aux abords de l'école

Afin de délimiter la zone piétonne de la route - côté droit de la route menant au rond-point -, y aurait-il possibilité de planter des plots en bois ? Des plots en bois sont plantés autour du rondpoint et il serait opportun de continuer sur cette lancée pour garantir la sécurité des enfants.

Réponse : Concernant la sécurisation de la piste cyclable/ trottoir, la demande a été soumise au service mobilité qui étudie la faisabilité.

6 – Divers

- Du côté droit de la rue menant vers le rond-point de l'école, des **pavés ont été enlevés, près de la grille d'entrée**. Ces pavés sont à présent remis.
- Il serait bien de faire **installer une petite rampe** – plan incliné sur le trottoir an face de l'entrée principale afin de faciliter l'accès aux vélos.
- De **nombreux véhicules restent parkés autour du rond-point**. Cette situation pose des problèmes de sécurité et d'accessibilité. Il serait opportun de faire une action « kiss and ride » et symboliquement verbaliser les véhicules en infraction (apposer un autocollant). Un tout cartable sera également rédigé

afin de sensibiliser les parents. Les enfants pourraient également participer à une campagne de sensibilisation.

- **Atelier cuisine.** Attention AFSCA (chaîne du froid) ! Géraldine se renseigne.
- **Atelier couture**
- Les **repas du midi** perdent qualité et quantité depuis l'année passée. Mme Saive nous assure que ce n'est pas le cas. La qualité est bonne (sauf le quinoa) et la quantité dépend de la nourriture proposée. Les enfants peuvent se resservir mais seulement après que chaque enfant ait été servi. La portion de viande est de 80 ou 100 gr selon l'âge des enfants. Chape pour chalet en bois.
- **Gym :**
 - a) comme certains enfants mettent énormément de temps pour s'habiller, le cours de gym est réduit. Est-ce envisageable de grouper 2 heures de gym ? Cette année scolaire les horaires ne seront pas changés mais cela peut être envisageable pour l'année scolaire prochaine.
 - b) les enfants se déshabillent-ils dans leurs classes ? Effectivement car les vestiaires ne peuvent être utilisés à cause de l'humidité. Un procès est en cours. La solution trouvée est de faire déshabiller les filles en classe et les garçons aux toilettes.
- Certains **vélos en maternelle** sont dangereux. Certains accidents ne peuvent être évités.
- Les **structures en bois de l'ancienne école** se trouvent toujours sur le terrain de l'ancienne école. Il serait bien de les remonter dans l'enceinte de la nouvelle école.
- Les **prises d'escalades** ont été mises au mur.
- **2 goals** ont été mis à disposition des enfants (un goal pour le 1-2-3èmes et un autre pour les 4-5-6èmes).
- Le **panier de basket** a été réparé.

7 – Prochaine réunion

La prochaine réunion de l'AP se tiendra le lundi 21 novembre 2016 à 20 heures.

Si vous ne pouvez pas être présents et que vous voulez nous communiquer des informations, écrivez-nous :

ap.ecolecommunale.degenval@gmail.com

Pour rappel, l'AP peut être contactée soit en contactant directement un de ses membres, soit par email à

ap.ecolecommunale.degenval@gmail.com